

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux 2G/3G/4G

Plus de 23 000 sites autorisés pour la 4G au 1^{er} février 2016

Maisons-Alfort, le 3 février 2016 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux 2G/3G et 4G.

1. Au niveau national

Au 1^{er} février 2016, 23 320 sites sont autorisés, dont 20 782 en service, pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus.

Les autorisations de sites 4G accordées au cours du mois dernier sont en hausse de 1,1 % par rapport au précédent observatoire.

En France, trois bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- La bande 800 MHz
- La bande 1 800 MHz
- La bande 2,6 GHz

14 420 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la **bande 800 MHz (+ 2,4 % sur un mois)**.

9 165 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la **bande 1 800 MHz (+ 4,4 % sur un mois)**.

16 461 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la **bande 2,6 GHz (+ 1,3 % sur un mois)**.

Le bilan des sites 4G mis en service en métropole s'établit comme suit :

1. Orange (8 490 sites)
2. Bouygues Telecom (7 304 sites)
3. Free Mobile (5 883 sites)
4. Numericable-SFR (4 806 sites)

Le mois de Janvier marque l'arrivée d'un nouvel opérateur en Outremer sur les îles de Wallis et Futuna, BPT (Bureau des postes et des télécommunications).

En 3G, le nombre total d'autorisations de sites s'établit à **41 683, dont 2006 concernent l'Outre-Mer**.

En 2G, **41 060 sites sont autorisés** sur l'ensemble du territoire, **dont 2 571 Outre-Mer**.

2. Au niveau départemental

L'Agence publie également les chiffres de l'observatoire par département. Ils rendent compte de l'évolution des déploiements des réseaux mobiles, notamment 4G, dans les différents territoires. Ces chiffres sont disponibles sous forme cartographique sur www.cartoradio.fr (onglet « Observatoire »). La localisation précise des sites autorisés par l'ANFR est également disponible sur ce site.

Au 1^{er} février, quatre départements ont représenté près de 25 % du volume total des nouvelles autorisations 4G en métropole : Paris, le Nord, les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône.

Pour plus d'informations sur l'observatoire : www.anfr.fr

Par communiqué du 9 octobre 2012, les Ministres en charge du Redressement Productif et de l'Economie Numérique ont souhaité rendre le processus de déploiement des opérateurs plus transparent par la mise en place d'un observatoire des déploiements dans les réseaux mobiles. Les Ministres ont demandé que cet observatoire s'appuie sur l'expertise de l'Agence nationale des fréquences. L'ANFR est un établissement public administratif placé auprès du ministère chargé des Communications électroniques. La structure et le fonctionnement de son Conseil d'administration garantissent la prise en compte des intérêts de tous les affectataires de fréquences.



Suivez l'ANFR sur twitter : @anfr

¹ Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.